



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 8 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samuel DE VARGAS « Pour une extension nocturne du métro M2 afin de garantir la continuité des déplacements à Lausanne, compatible avec les besoins de la population et de la protection du personnel » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit septembre deux mille vingt-six.

La présidente



Le secrétaire